

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30993**

### Intitulé

Matelot de pont

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère des armées	Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

311u Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A bord des navires de la Marine nationale, le matelot de pont est intégré à l'équipe chargée de l'exécution des manœuvres nautiques. Présent sur le pont, y compris par forte mer, il exécute les opérations d'appareillage, d'accostage, de mouillage, d'amarrage, de mise à l'eau des embarcations, de ravitaillement et de remorquage.

Il assiste le chef de quart de passerelle en assurant, depuis le pont, une veille visuelle (surveillance nautique) ou en prenant la barre en passerelle (exécution des manœuvres de barre).

Le matelot de pont est également chargé de l'entretien des matériels, installations et locaux : entretien des surfaces, réparation, peinture et entretien courant des navires.

A terre, au sein d'unités portuaires le matelot de pont, est équipiers sur les remorqueurs, vedettes et canots.

Embarqué, cet emploi implique un éloignement du domicile, dont la durée va de plusieurs jours à plusieurs mois. A la mer comme à terre, l'activité s'exerce de jour comme de nuit et potentiellement les week-ends et les jours fériés.

Le (la) titulaire de la certification est capable de :

- Disposer le matériel nécessaire aux manœuvres à réaliser : aussières, appareils de manœuvre, guindeaux, cabestans,
- Mettre en œuvre des matériels sur ordre dans le respect des normes de sécurité,
- Mettre en œuvre du lance amarre à main,
- Réaliser les opérations de préparation et d'entretien des cordages,
- Manipuler une aussière,
- Agir en parfaite coordination avec les autres membres de l'équipe,
- Mettre en œuvre, en toute sécurité, le matériel sur les aires de manœuvre,
- Manœuvrer la barre en situation normale ou en situation dégradée,
- Répéter scrupuleusement les directives d'allures et de cap données par le chef de quart de passerelle,
- Réagir à un dysfonctionnement de l'appareil à gouverner,
- Exécuter les manœuvres réglementaires lors d'une avarie de barre,
- Rendre compte à l'officier de quart de passerelle de l'exécution de l'ordre reçu,
- Identifier à la vue un appareil mobile nautique ou aérien courant en utilisant les jumelles standard ou à vision nocturne,
- Annoncer toute nouvelle détection au chef de veille en précisant la nature d'un objet détecté,
- Identifier les signalisations lumineuses, les pavillons des navires,
- Identifier une détresse ou une manœuvre particulière susceptible d'avoir une incidence sur la route suivie,
- En cas d'accident, suivre à la vue un homme à la mer,
- Rendre compte de toute évolution de la situation sur zone,
- Participer avec les équipiers à la mise à l'eau et hisser une embarcation,
- Appliquer le cérémonial à bord d'une embarcation,
- Mettre en œuvre l'ensemble du matériel mobile d'une embarcation,
- Réagir à la découverte d'un homme à la mer,
- Veiller à la sécurité des passagers à bord de l'embarcation à moteur,
- Procéder aux actions d'entretien, de révision et de réparation des radeaux, fusées, brassières et bouées couronnes,
- Procéder au nettoyage, à la réfection et à l'entretien mécanique des équipements,
- Appliquer strictement les principes généraux de prévention : équipements, gestes et postures, protection de l'environnement,
- Veiller à s'équiper avec les équipements individuels de protection adéquats.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Dans les armées, le matelot de pont exerce son activité, en qualité de personnel militaire, à bord des navires de la Marine nationale ou au sein d'unités à terre.

Dans le secteur civil, le titulaire de la certification est employé au sein d'entreprises privées ou d'organismes d'Etat exerçant des missions de surveillance et de sécurité d'installations portuaires.

Agent de fret maritime

Matelot de la navigation maritime

Matelot de pêche

Matelot de navigation fluviale

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

N3102 : Equipage de la navigation maritime

N3103 : Navigation fluviale

A1415 : Equipage de la pêche

**Réglementation d'activités :**

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère des armées pour exercer cet emploi.

**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composantes de la certification :**

Les composantes de la certification sont les suivantes :

- Mise en œuvre des appareils de manœuvre
- Conduite des équipes de manœuvre
- Manœuvre des embarcations nautiques et des engins portuaires
- Maintien en condition opérationnelle des matériels et des locaux

Les compétences sont évaluées par des mises en situation réelles ou reconstituées, des récits d'expérience, des entretiens avec des professionnels.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30993 - Maintien en condition opérationnelle des équipements et infrastructures du pont	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir en condition opérationnelle les équipements du pont et des matériels de sauvetage et de survie</li> <li>• Participer à l'entretien des infrastructures et des locaux</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Les compétences sont évaluées au travers de récits d'expérience, d'entretiens avec des professionnels et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30993 - Assistance à la navigation	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécuter à la barre les ordres de route reçus</li> <li>• Assurer la veille optique et la veille auditive</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Les compétences sont évaluées au travers de récits d'expérience, d'entretiens avec des professionnels et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30993 - Mise en œuvre des embarcations	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la mise en œuvre des embarcations</li> <li>• Effectuer les manoeuvres de navigation des embarcations à moteur</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Les compétences sont évaluées au travers de récits d'expérience, d'entretiens avec des professionnels et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées.</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30993 - Réalisation des manoeuvres de pont	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des matériels de manoeuvre</li> <li>• Effectuer les gestes techniques spécifiques aux manoeuvres d'un navire</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Les compétences sont évaluées au travers de récits d'expérience, d'entretiens avec des professionnels et/ou de mises en situation professionnelles réelles ou reconstituées.</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Un président : le commandant de l'école ou son représentant assisté de 5 membres : •le directeur de l'enseignement ou son représentant ; •le chef du département ; •le responsable de la formation ; •l'instructeur principal du cours ; •le responsable « matières » concerné
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Un président : le commandant de l'école ou son représentant assisté de 5 membres : •le directeur de l'enseignement ou son représentant ; •le chef du département ; •le responsable de la formation ; •l'instructeur principal du cours ; •le responsable « matières » concerné
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Un président : le commandant de l'école ou son représentant assisté de 4 membres : •un représentant « employeur » ; •un titulaire de la certification ; •le responsable de la formation ; •un instructeur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Matelot de pont" avec effet au 02 novembre 2007 jusqu'au 22 août 2017.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Matelot de pont" avec effet du 22 août 2017, jusqu'au 21 juillet 2023.

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

L'Ecole navale attribue chaque année en moyenne 80 certifications de matelot de pont, à raison de 3 sessions par an.

##### Autres sources d'information :

[www.etremarin.fr](http://www.etremarin.fr).

##### Lieu(x) de certification :

Ministère des armées  
14 rue Saint Dominique  
75007 PARIS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Ecole navale (EN) - CC 600 - 29240 BREST Cedex 9

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Matelot de pont